République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 22

Séance extraordinaire

du jeudi 29 septembre 2011 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2011
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général du syndicat intercommunal ESRN en vue de la création de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORéN)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 160'000 francs pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l'A5
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter d'un montant total de 10 millions de francs
6. Rapport de la commission réglementaire au Conseil général concernant la proposition du groupe PLRT relative à la suppléance des conseillers généraux
7. Motions et propositions
8. Réponse du Conseil communal à la question du 30 juin 2011 du groupe socialiste, déposée par Adriano Crameri, concernant les adjudications
9. Interpellations et autres questions
10. Lettres et pétitions
11. a) Communications du Conseil communal

    b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

* * * * *

1. Appel

Le **président** du Conseil général, **Nicolas Krügel** (PLRT) souhaite la bienvenue aux membres, à la presse et au public plus nombreux que d'habitude. Il relève que le bureau comprend deux nouvelles personnes, à savoir Jeannine Mallet (ELT) en remplacement de Marie Dubois Passaplan (ELT) et Yvan Gremaud (PSLT) en remplacement d'Alain Trivelloni (PSLT), qui sont tous deux excusés.

Jeannine Mallet (ELT) procède à l'appel, comme suit : 34 présents, 7 excusés. Le **président** informe que la majorité est fixée à 18.

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2011

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2011 est mis au vote par le **président** et accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général du syndicat intercommunal ESRN en vue de la création de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORéN)

Le conseiller communal **Michel Muster** présente le rapport dont les objectifs sont de ratifier la modification des buts du syndicat de l'école secondaire régionale neuchâteloise (ESRN) et d'adopter le nouveau règlement général du syndicat.

Il rappelle que la commune fait partie de l'ESRN depuis 1984, date à laquelle 15 communes se sont regroupées pour assurer l'enseignement secondaire. Il relève qu'il n'est pas d'actualité d'envisager de se retirer de ce syndicat, les communes ne pouvant gérer seules les missions d'enseignement.

La volonté de régionaliser l'école obligatoire, par une verticalisation de celle-ci et par l'introduction du concordat HarmoS implique que les communes se regroupent en cercles scolaires. Les 15 communes ESRN ont donc décidé de confier à ce syndicat la délicate tâche de réaliser cette réforme scolaire. Dès lors, le syndicat intercommunal couvre l'ensemble de la scolarité obligatoire, soit de la première à la onzième année scolaire et comprend les élèves âgés de 4 à 15 ans.

Pour concrétiser cette restructuration et au vu de la modification des buts de l'ESRN, un nouveau nom a été donné au Syndicat en l'appellation d' « Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel » (EORéN) et un règlement général a été rédigé. Il appartient dès lors aux législatifs des 15 communes concernées d'adopter ce règlement.

Le comité scolaire, qui a développé ce concept, a une vision stratégique qui tient en ces mots « l'EORéN est une école régionale multi-site dynamique dotée d'un leadership fort répondant de manière efficace et dans le respect de ses valeurs aux besoins du terrain et aux identités locales ».

Il souhaite respecter les identités locales et ainsi garder dans les cercles scolaires les fêtes scolaires, les kermesses, les camps de ski, etc. et estime que les villages doivent continuer de vivre l'école comme ils l'ont toujours vécue.

Michel Muster présente les effectifs scolaires basés sur les registres des écoles existantes, ce qui représente 7'419 élèves. Le coût par élève sera légèrement supérieur au vu de l'augmentation de la dotation en personnel et de la professionnalisation de l'école. Il présente

l'organigramme tel qu'il figure dans le rapport, au niveau du conseil intercommunal (2 représentants par commune), du comité scolaire (1 conseiller communal par commune concernée par centre scolaire), des centres scolaires (5 pour l'EORéN), de l'autorité scolaire de centre (team de direction, 1 conseiller communal par commune concernée) et pour terminer les cycles scolaires (3 cycles, de 1 à 4e, de 5 à 8e et de 9 à 11e année scolaire HarmoS).

Il précise également que le Conseil d'établissement scolaire sera maintenu mais au niveau intercommunal, avec des représentants de chacune des communes concernées et qu'un secrétariat par centre sera mis sur pied.

Le financement sera partagé selon une clé de répartition, à savoir 10% au prorata de la population communale et 90% au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le mode décisionnel sera organisé en fonction du nombre d'élèves, représentés par deux politiques avec chacun une voix au conseil intercommunal ; une formule complexe qui sera définie annuellement.

Pour conclure, **Michel Muster** suggère d'adopter les deux arrêtés proposés, à savoir la modification du règlement général de l'ESRN en règlement général OERéN et le règlement général OERéN en lui-même afin de péréniser la collaboration avec les communes membres du syndicat et d'offrir une solution responsable aux exigences d'HarmoS.

Le **président** remercie **Michel Muster** et propose de scinder le débat en 3 parties, un débat général, un débat particulier sur le rapport puis un troisième sur le règlement général. Il cède la parole aux groupe et partis.

Le débat général est ouvert par **Serge Girardin** (ELT) qui informe que l'Entente de La Tène (ELT) est resté dubitatif et sur sa faim après la lecture de ce rapport, qui paraît tout droit émaner des plus hautes instances cantonales et non représenter une réelle prise de conscience et volonté du Conseil communal. Si l'acceptation du concordat HarmoS et de ses implications financières étaient connues, le groupe n'osait imaginer que l'harmonisation ne devienne le poids des communes en vertu de la « pseudo souveraineté » de celles-ci et du respect des particularismes locaux. Il rappelle que la société IDHEAP a planché sur maints dossiers de fusions et les propos de Maurice Binggeli ici présent, à savoir que « *le rôle du consultant n'est de délivrer que ce pourquoi on le paie* ». Il termine en relevant que la lecture du rapport laisse pantois le groupe qui s'interroge sur les points suivants :

- Quels sont les aspects et enjeux financiers que la création de l'EORéN représentent pour la commune et, par analogie, sur les impôts ? Il estime quant à lui que l'augmentation devrait se monter à 2.5 points d'impôts.
- Qu'en est-il de ce projet si une ou plusieurs communes refusent l'entrée en matière ?
- Le Conseil communal sera-t-il assez tenace, alors que ses membres se disent par ailleurs part trop surchargés pour respecter le rythme actuel des diverses séances communales ? Quid des répercussions financières de ces nouvelles séances qui seront refacturées à la commune sous forme de vacations ?
- Faut-il suivre ce modèle inspiré du canton de Vaud qui tend déjà à s'éloigner des mesures prises il y 5 ans ? Il regrette que l'exemple du canton de Fribourg n'ait pas été pris en compte, canton qui a redressé ses finances il y a peu.

En conclusion, il souligne que l'ELT attend des réponses claires du Conseil communal et demandera ensuite une suspension de séance.

Cornelia Schmid (PLRT) informe que le parti libéral-radical de La Tène (PLRT) soutiendra ce projet à l'unanimité des membres présents puisqu'il s'agit d'un « fait accompli ». Le parti regrette toutefois la dissolution des responsabilités politiques au sein d'une structure aussi complexe que l'EORéN.

Maurice Binggeli (PSLT) informe que le parti socialiste de La Tène (PSLT) a étudié avec attention ce rapport qui présente une restructuration complexe, un véritable challenge, et constate que l'OERéN se donne les moyens de ses ambitions avec 12.5 équivalents plein temps (EPT) supplémentaires par rapport à la situation actuelle. En matière de lutte contre le chômage et de réorientation d'enseignants en difficulté, l'EORéN frappe très fort ! L'augmentation du coût par élève sera de 267 francs, somme doublée par l'introduction du concordat, soit quelques 3% du coût de l'élève. Il relève que cette augmentation est comparable à celle des primes maladies. Le parti estime toutefois que la formation des enfants est un investissement indispensable et qu'il est essentiel de soutenir cette nouvelle entité. Il va donc adopter les 2 arrêtés liés à cette question à l'unanimité.

Michel Muster, sur les questions de l'ELT, informe des points suivants.

- Le système de syndicat quel qu'il soit a pour conséquence une diminution de la « politique directe » puisque les responsabilités sont déléguées aux membres du syndicat. Toutefois, cela ne veut ne veut pas dire que l'école sera moins bien gérée.
- Le concordat HarmoS est fédéral et la majorité des cantons suisses a dû y adhérer. C'est ce concordat qui fixe l'âge d'entrée à l'école, l'âge auquel les enfants apprennent une deuxième langue, etc. Le canton de Neuchâtel, par une décision du Grand Conseil, a décidé de l'appliquer et le Conseil d'Etat doit permettre la réalisation de ce « *dictat* » fédéral, pour reprendre le terme utilisé. En parallèle, le Canton a décidé d'accéder au plan d'études romand (PER) afin d'uniformiser le programme au niveau fédéral également. Le Canton voulait cantonaliser l'école, ce qui a été refusé par les communes. La régionalisation de l'école a ainsi été décidée par les communes neuchâteloises pour parer à cette éventualité.
- Au niveau financier, les estimations sur le coût de l'élève sont globales. Il faut savoir que les coûts d'exploitation des bâtiments sont différents en fonction de nombreux points (amortissements, intérêts, etc.). D'autres variables sont à prendre en compte, le traitement du corps enseignant en fonction de l'âge, le matériel d'enseignement annexe, etc. Ceci représente des coûts différents, et certaines communes verront leur frais varier en raison de l'uniformisation du coût de l'élève, si l'on peut dire que l'élève a un coût. Toutefois, le montant pour 2012 à La Tène sera inférieur à celui mentionné dans le budget 2011.
- Au niveau du Conseil communal, le responsable du dicastère a d'ores et déjà beaucoup de travail et il n'y a aucune appréhension à siéger à une commission supplémentaire.

- Si une ou plusieurs communes devaient refuser le projet, cela engendrera une modification du projet au niveau financier plus particulièrement. Par ailleurs, la commune sortante devra s'acquitter d'un dédommagement financier. Il estime que si La Tène devait se retirer du syndicat, cela coûterait plusieurs millions de francs. En effet, la commune de La Tène est propriétaire de nombreux bâtiments scolaires, elle participe à leur entretien. L'autorité scolaire n'a pas jugé nécessaire en l'état d'estimer les conséquences financières d'éventuelles défections. En cas de retrait du syndicat, le Canton obligerait la Commune à s'approcher d'un autre cercle scolaire (il s'agirait de Cernier ou de Colombier) pour y faire scolariser les élèves dès le secondaire.

Remo Siliprandi (PSLT) s'interroge sur la pertinence du projet sachant que les enfants ne deviennent pas plus intelligents. Il s'interroge également sur l'implication de la ville de Neuchâtel et du Conseil d'Etat dans cette affaire. Il estime que la structure est « mal foutue », et pas seulement au niveau financier. Il juge toutefois (ndlr : *ironiquement*) que ce n'est pas important puisque la commune a de l'argent et il se réjouit de voir le budget 2012. Il ne cache par ailleurs pas son scepticisme face à HarmoS, scepticisme comparable à celui relatif à la question des fusions.

Daniel Jolidon (ELT) estime que les réponses apportées par le Conseil communal sont évasives et que l'ensemble des paramètres financiers devraient figurer de manière claire dans le rapport au Conseil général. Il considère que l'instruction publique n'est plus en mains communales et s'interroge sur la gestion de la structure pour la ville de Neuchâtel et le fonctionnement des directions (tâches et cahier des charges).

*Le **président** relève l'arrivée de **Giuseppe Togni** (PLRT), ce qui porte le nombre de participants à 35 et la majorité à 18.*

Michel Muster informe qu'il appartient aux autorités communales de Neuchâtel de savoir comment elles vont gérer la participation du Conseil communal dans 3 centres scolaires et non aux autorités de La Tène.

Il précise par ailleurs que les directeurs vont diriger l'école au niveau financier, matériel et pédagogique. A ce jour, ce sont les inspecteurs d'arrondissements qui répondent des questions pédagogiques et ce travail reviendra dorénavant aux directeurs, ce qui est déjà le cas à La Tène. Les sous-directeurs auront la charge de la discipline et de la gestion des classes dans chaque cercle scolaire et d'assurer une cohérence entre les différents centres scolaires. Il s'agira de postes à temps partiel, qui pourront être complétés par de l'enseignement. Le secrétariat reprendra la gestion administrative qui était auparavant assurée par les commissions scolaires et qui est en charge à ce jour à La Tène du directeur et de l'administration communale. Concernant les salaires, ils seront gérés par le secrétariat général basé au Mail. Comme on le voit, ce ne seront pas des personnes alibis, elles assureront la professionnalisation de l'école telle qu'elle est voulue par la Confédération.

Daniel Jolidon (ELT) demande une suspension de séance de 5 minutes qui est accordée par le président.

A la reprise de la séance, **Daniel Jolidon** (ELT) informe que le groupe de l'Entente refusera l'entrée en matière sur le rapport, celui-ci n'étant pas satisfait de la partie financière. Le groupe propose donc le renvoi de cet objet à une séance ultérieure.

Sur question **d'Adriano Crameri** (PSLT) qui souhaite savoir de combien le budget sera inférieur en 2012, Jean-Michel Germanier informe que le budget est dépendant du nombre d'élèves. La chance de la commune en 2012, c'est d'avoir moins d'élèves au secondaire qu'en 2011. Dès lors, il informe que le budget 2012 comprendra, pour ce poste, 120'000 francs de moins qu'au budget 2011.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière sur le rapport, qui est accepté par 21 voix contre 11.

Le **président** met au vote l'arrêté concernant la modification du Règlement général du syndicat intercommunal ESRN en vue de la création de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORéN) qui est accepté à 21 voix contre 12.

La parole n'étant pas demandée, le **président** met en votation l'entrée en matière quant au Règlement général EORéN qui est acceptée par 21 voix contre 12.

L'arrêté relatif à l'adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORéN) du 9 juin 2011 est soumis au vote et adopté par 21 voix contre 12.

Michel Muster remercie le législatif de sa confiance et il exprime la satisfaction du Conseil communal qui a ainsi les moyens de faire aller de l'avant l'école régionale.

4) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 160'000 francs pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l'A5

Le conseiller communal **Daniel Rotsch** présente le rapport relatif à la demande de crédit et précise que ce projet entre dans le cadre des travaux entrepris depuis 2007 s'agissant du réseau d'eau de Marin-Epagnier à l'époque. La connexion des réseaux d'eau de Thielle-Wavre à Marin-Epagnier, le passage d'une deuxième conduite sous l'autoroute et le bouclage du réseau répondent aux besoins de la Commune. Une étude de 2008 sollicitée par Marin-Epagnier, rendue tardivement par le bureau d'ingénieur en raison des avis divergeant du canton et de l'Exécutif sur la question de la localisation du pôle de développement économique d'importance cantonale (ci-après : PDE) montre que ces besoins sont réalistes.

Ces projets visent une baisse des coûts du prix de l'eau et tendent à profiter des travaux de l'OFROU sur le tronçon autoroutier N5 entre Cornaux et Colombier. Toutefois, le besoin est prépondérant au niveau de la consommation communale et les travaux susmentionnés donnent uniquement un calendrier. Le doublement de la conduite permettra de parer aux ruptures qui peuvent conduire, actuellement, à la fermeture complète du réseau, ce qui serait gravement problématique pour les entreprises grandes consommatrices d'eau par exemple. L'étude de 2008 prône 6 mesures, dont 4 seraient réalisées si votre Autorité accepte cette demande de crédit. Il s'agit d'assurer le débit et les pressions du réseau du coté de Thielle-Wavre (pour garantir la défense incendie notamment), du doublement des conduites pour assurer la distribution en cas de pollution ou de fuites, de la mise en conformité des réseaux d'eau et de l'alimentation du PDE.

Il précise encore que la conduite de St-Blaise qui alimente Thielle-Wavre a une cinquantaine d'année et subit régulièrement des ruptures étant en Eternit. Si le réseau devait être alimenté par ce bais, elle ne supporterait jamais les nouveaux besoins de la commune.

D'ici 2015, il est prévu de consolider la distribution d'eau pour les grandes entreprises dans l'hypothèse de l'ouverture du PDE, sachant que cette date est estimative. La conduite de la Communauté des Eaux de Neuchâtel élargie (CEN*E*) serait l'alternative de secours, sachant qu'à ce jour une pollution du Vigner entraînerait la contamination de tout notre réseau.

Daniel Rotsch informe encore que la commission financière a relevé que les coûts sont une enveloppe globale et que l'Exécutif soumettra au Conseil général des rapports complets et précis pour la réalisation des travaux en temps utiles. Si les projets d'exécution devaient être refusés, la facturation du bureau d'ingénieur serait adaptée.

Il relève encore qu'il n'y a qu'une offre de bureau d'ingénieurs car RWB a travaillé sur les réseaux des anciennes communes, qu'il connaît extrêmement bien le réseau et qu'il travaille à un tarif très correcte. Ce bureau offre également un rabais de 10% sur toutes ses prestations lorsqu'il travaille pour la Commune. Connaissant bien le réseau, il travaille rapidement et avec précision et évite une facturation des heures de recherches et d'analyses du réseau.

La commission financière, par **Cornelia Schmid** (PLRT) informe estimer que le bouclage du réseau lui semble une bonne idée mais signale que l'emplacement du pôle de développement n'est pas encore défini. Par ailleurs, le projet démontre une souplesse appréciable de la part du bureau d'ingénieur qui facturera ses honoraires à la prestation horaire. Ceci implique que les travaux peuvent être stoppés ou annulés si besoin. La demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Daniel Rotsch relève encore que la commission des travaux publics et des services industriels (TPSI) n'a pas pu siéger faute de quorum et que l'arrêté, s'il est accepté, sera modifié en ce sens (suppression de la mention « *entendu le rapport de la commission TPSI* »).

Francis Boss (PSLT), informe que le PSLT, dans sa séance du 20 septembre 2011, s'est penché sur cette demande de crédit avec intérêt. Il a constaté que l'eau vendue par St-Blaise coûte 3 fois plus cher que celle provenant du réseau de Marin-Epagnier, alors que les infrastructures sont désuètes. Les travaux de l'autoroute ne se reproduiront pas avant de nombreuses années et il est impératif de profiter de l'occasion pour faire passer une nouvelle conduite et permettre par la suite le bouclage du réseau qui est indispensable pour la commune. Le PSLT estime également que la future extension de zones de construction en bordure de l'autoroute est un argument de poids et informe que le groupe acceptera le rapport et le crédit y relatif.

Jean-Dominique Roethlisberger (PLRT) informe que le PLRT a étudié avec intérêt le rapport complet mais pointilleux quant aux détails de certains points. Il relève que le projet présenté permettra de chiffrer le montant du crédit qu'il s'agira de voter pour la réalisation de ces importants travaux. Il est toutefois surpris du manque de sécurité du réseau actuel puisque seule une source sert à l'approvisionnement de Marin et d'Epagnier. Le projet envisagé permettra de remédier à cette lacune. Le parti relève que les villages de Thielle et de Wavre sont alimentés par St-Blaise pour un coût nettement supérieur au prix de revient de l'eau de la source du Vigner. La finalité du projet est que la Commune n'ait plus qu'un réseau d'eau, alimenté par plusieurs sources assurant ainsi sa sécurité d'approvisionnement. Le parti regrette enfin qu'il n'ait pas été demandé une deuxième offre afin de comparer la compétitivité financière du bureau RWB. Il acceptera néanmoins à l'unanimité la demande de crédit.

Pierre-Olivier Maire (ELT) informe que l'ELT a étudié le rapport et estime que le montant pour l'étude est élevé. Il constate que le réseau doit être amélioré puisque l'approvisionnement est une nécessité pour toutes les communes. La majorité des membres du groupe acceptera donc cette demande de crédit. Toutefois, la question de récupérer une partie du coût auprès de la Confédération en raison des travaux sur la N5 et/ou auprès du Canton pour des raisons de solidarité au vu de la création du PDE s'est posée et le groupe espère obtenir une réponse.

Daniel Rotsch informe que ce projet tient compte des besoins futurs mais n'est pas induit par les travaux de l'OFROU sur l'autoroute ou la création du PDE. Les conduites ont été dimensionnées dans ce sens mais également au vu de l'extension des besoins suite à la création de nouveaux quartiers dans la commune. L'OFROU ne financera rien, si ce n'est la réhabilitation de la conduite qui sera démontée en raison des travaux de l'autoroute.

S'agissant du PDE, c'est lorsque le secteur sera équipé qu'il pourra y avoir un financement partagé par le Canton et les entreprises. Il précise encore que la connexion à la CEN*E* pourrait également être financée conjointement avec les entreprises qui sont les principales intéressées. Des subventions pourront être demandées, à hauteur de 40%, lors de la phase de réalisation des travaux.

Adriano Crameri (PSLT) constate que le budget des travaux s'élève à 1.7 million et il s'interroge sur les aspects pris en compte par le Conseil communal pour juger que l'offre de RWB est la plus avantageuse. Il souhaite qu'à l'avenir au moins deux offres soient demandées systématiquement.

Daniel Rotsch informe que le budget est indispensable pour estimer le volume d'heures nécessaire pour la réalisation du projet, ceci pour fixer un cadre en terme temporel. Les honoraires du bureau d'ingénieur sont fixés par un taux horaire. Si d'aventure le temps de travail de ce dernier devait être inférieur, la facturation des honoraires serait adaptée.

Emmanuel Rieder (PLRT) s'interroge sur la question des ruptures de conduite et souhaite savoir s'il est possible de se raccorder sur la conduite de la Ville qui longe l'autoroute en cas de problème.

Daniel Rotsch informe que cette conduite, qui est sise dans la route cantonale le long des Gouttes d'Or, est insuffisante en terme de débit pour alimenter les entreprises et sert uniquement à alimenter les usagers de Neuchâtel en cas d'urgence. L'extension de la CEN*E* vise à combler cette lacune sur Neuchâtel, La Tène ainsi que sur Cornaux-Cressier-Le Landeron.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le **président** met au vote l'arrêté modifié (avec la suppression de la mention « entendu le rapport la commission des travaux publics et des services industriels ») qui est accepté à l'unanimité.

Daniel Rotsch remercie, au nom du Conseil communal, le Conseil général pour l'adoption de cette demande de crédit qui permettra d'aller de l'avant dans le projet de consolidation du réseau d'eau communal.

5) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter d'un montant total de 10 millions de francs

Le conseiller communal **Jean-Michel Germanier** présente le rapport et rappelle qu'en date du 5 novembre 2009 la même demande avait été présentée au Conseil général. De nombreux crédits arrivent à échéance et devront être refinancés pour un total de 8 millions de francs. Au vu de l'état actuel du marché, il convient d'anticiper les échéances qui arrivent à terme à fin 2012. La réforme de l'imposition des personnes morales est à prendre en compte également, sachant que les liquidités communales seront plus basses, durant à tout le moins, le premier semestre 2012.

Il relève également que les recettes des personnes morales sont garanties pour 2012 et 2013 à raison de 6 millions de francs et transmet une bonne nouvelle de l'Etat, par le conseiller d'Etat Jean Studer, qui a informé le Conseil communal qu'elles devraient s'élever à 6.6 millions de francs pour 2011 (soit 600'000 francs de plus que budgété). L'encaissement réel sera toutefois différé, 4 millions seront encaissés cette année et le solde sur le premier semestre 2012. La trésorerie communale devra donc faire l'appoint.

Il relève encore que l'évolution de la dette par habitant diminue, en raison notamment de l'investissement différé au niveau du bâtiment sanitaire du camping.

En conclusion, il s'agit de valider cette proposition du Conseil communal qui est un acte administratif, malgré le montant, de la vie de la Commune.

Cornelia Schmid (PLRT), pour la commission financière, relève que les taux sont très intéressants et que cette demande de crédit permet au Conseil communal d'avoir la marge de manœuvre nécessaire à la bonne gestion communale. La commission financière a accepté la demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

Adriano Crameri (PSLT), pour le PSLT, informe que le parti a accepté ce projet. Il relève que le PSLT souhaite que la Fondation des Indiennes « sorte » du ménage communal ce qui permettrait de réduire la dette communale.

Sur cette question, **Jean-Michel Germanier** précise que les pouvoirs sont bien séparés, que le trésorier de la fondation a été contacté et que l'aspect de la cédule hypothécaire a été abordé lors du renouvellement de l'emprunt l'année passée. La Commune a souhaité offrir la possibilité à la Fondation d'obtenir un taux extrêmement bas. Dès lors, un prêt à 15 ans avec la BCN a été renouvelé avec un forward d'un an en 2010.

Jürg Wunderlin (ELT) informe, pour l'ELT, qu'il a étudié le rapport et a accepté cet arrêté en raison des taux très intéressants.

Silvia Praz (PLRT) relève également, pour le parti libéral radical de La Tène, la chute des taux d'intérêt en raison de la conjoncture. Les marchés des capitaux étant très favorables, il est impératif de permettre au Conseil Communal de refinancer suffisamment tôt les dettes arrivants prochainement à échéance. Le but étant, à terme, de diminuer les charges financières de la commune, raisons pour lesquelles le parti recommande d'adopter cet arrêté.

Remo Siliprandi (PSLR) souhaite connaître le coût estimé de la réfection de la rue de la Gare. **Jean-Michel Germanier** informe que l'arrêté et le rapport ne concernent en rien ces travaux mais uniquement le financement des emprunts existants. Le Conseil communal viendra avec une demande de crédit d'investissement en temps utile sur cette question.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 33 voix et une abstention.

Le **président** met au vote l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Jean-Michel Germanier est satisfait de la décision du Conseil général et le remercie de sa confiance.

6) Rapport de la commission réglementaire au Conseil général concernant la proposition du groupe PLRT relative à la suppléance des conseillers généraux

Alain Fridez (PLRT) informe que la commission a eu un travail intéressant et stimulant. Il remercie chacun des membres de son implication et l'esprit d'ouverture dont ils ont fait preuve.

Gérard Gremaud (PSLT) informe que le parti a estimé que les avantages liés au système de suppléance l'emportaient sur les inconvénients relevés par la commission. Il souhaite donc que les travaux se poursuivent et qu'une demande de modification de la règlementation cantonale soit préparée. Concernant le moyen, le parti estime qu'une initiative communale déposée auprès du Grand Conseil aurait les meilleures chances d'aboutir.

Pascal Vaucher (ELT) remercie, au nom de l'ELT, la commission pour son travail sur la maladie dont souffre la démocratie, à savoir l'absentéite. Toutefois, au vu des chiffres annoncés, il constate que la pandémie n'est pas aussi étendue que prévu. Il s'inquiète de savoir si le système de suppléance ne va pas créer une déresponsabilisation des autorités et induire une dépendance chronique au remède proposé. Par ailleurs, avec 1% des sièges non-repourvus, il relève la difficulté de trouver des personnes souhaitant s'engager et s'interroge de savoir s'il sera plus facile de trouver des conseillers généraux de « seconde classe ». Il relève encore que la politique de suppléance s'inscrit dans une logique de confrontation où chaque parti rêve d'imposer sa volonté. Pour toutes ces raisons, le groupe estime que le système de suppléance au niveau communal serait contre-productif.

Vincent Breguet (PLRT), pour le PLRT, informe que le groupe a étudié avec intérêt le rapport proposé et estime que les nombreuses absences aux séances du Conseil général induisent une représentativité moindre de la volonté du peuple lors des élections communales. Ce désavantage est considéré comme plus important que les inconvénients relevés par la commission règlementaire. Le groupe est donc favorable au système et souhaite qu'une initiative communale soit déposée au Grand Conseil.

Le **président** met au vote la question de savoir si le conseil général est favorable au principe de la suppléance, ce qui est le cas par 17 voix contre 16.

Il met également au vote le mode de traitement, par le dépôt d'une initiative communale au Grand Conseil, qui est accepté par 19 voix.

La commission règlementaire rédigera donc une proposition dans ce sens.

7) Motions et propositions

Néant

8) Réponse du Conseil communal à la question du 30 juin 2011 du groupe socialiste, déposée par Adriano Crameri, concernant les adjudications

Adriano Crameri (PSLT) estime que le Conseil communal prend des prérogatives sur l'attribution des offres. Il regrette que le Conseil communal n'ait pas de directives précises pour ces adjudications et estime qu'il devrait être plus directif et interdire la sous-traitance.

9. Interpellations et autres questions

Sur la question de **Francis Boss** qui souhaite que les rapports soient transmis par voie informatique et résumés, le conseiller communal **Michel Luthi** informe que le Conseil communal et l'administration sont en train d'étudier une solution d'extranet qui permettra de dématérialiser toutes les convocations. Concernant les résumés de rapports, il relève que les affaires deviennent plus compliquées et impliquent des rapports de plus en plus volumineux. Toutefois, le travail supplémentaire induit par la création de résumés est jugé disproportionné. Par ailleurs, ce dernier sera « orienté » en fonction de la personne qui le rédigera, ce qui compliquera encore les débats.

10) Lettres et pétitions

Néant

11. a) Communications du Conseil communal

Michel Luthi informe, quant à la question des projets de fusion dans lesquels est impliquée la commune, que le Conseil communal souhaite associer les conseillers généraux d'ici à la prochaine séance, par la création d'une commission de fusion par exemple.

Concernant le skatepark, il relève que les communes concernées sont en train d'être interpellées sur la question de sa construction. Il informe que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

11. b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

12. Divers

Serge Girardin (ELT) transmet une communication de la commission de circulation relative à l'assainissement de la rue de la Gare. Il relève que la commission se dissocie de l'arrêté de circulation pris par le Conseil communal et informe que les dispositions prises ne correspondent pas aux demandes de la commission et du groupe de travail de la rue de la Gare. Il estime que les comptages et autre mesures ne permettront aucune interprétation d'une situation future et que cette solution a été envisagée en fonction du CarPostal, mais sans consultation de cette société. Il relève également que les riverains n'ont pas été consultés et transmet la déception de la commission.

Laurent Siliprandi (PLRT) informe que plusieurs habitants du centre du village ont été approchés sur la question d'un chauffage à bois et sollicite des informations.

Laurent Siliprandi (PLRT) a été surpris que CarPostal ne fonctionne pas avec des arrêts à la demande entre Marin et Le Landeron et souhaite que le Conseil communal s'approche de l'entreprise pour y remédier. Le **président** sollicite le dépôt d'une demande écrite.

Roland Walther répond sur la question du chauffage à distance et informe que le Groupe E souhaite implanter un chauffage à distance à bois à Marin. Afin de déterminer le besoin auprès de la population, le Groupe E a choisi d'interroger les propriétaires qui pourraient être concernés dans un périmètre déterminé par le Conseil communal. Si un potentiel devait être mis en avant pour la construction d'un chauffage à distance, le Conseil communal prendra en charge ce dossier pour l'étudier. A ce jour, aucun arrangement n'a été conclu avec le Groupe E.

Maurice Binggeli (PSLT) informe que le programme du Théâtre du Passage et celui de la saison humour sont à disposition et il rappelle que le 22 octobre prochain, l'Espace Perrier verra en son sein se tenir un repas meurtre et mystère accompagné d'un menu « gastronomie moléculaire ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** clôt la séance à 22 h 07 et remercie chacun.

La rédactrice du PV,

M. Bernard

Au nom du Conseil général :	Le président,	La secrétaire,
	N. Krügel	M. Dubois Passaplan